

Panneau de circulation "sens interdit"

Référence.

"sens interdit"

2180118

Descriptif.

Le panneau de signalisation routière, constitué d'un disque à fond rouge barré d'un rectangle blanc horizontal, et borduré d'un listel blanc, codé B1 en France, signifie « Sens interdit ». Placé au début des chaussées en sens unique, il indique que les véhicules peuvent seulement y circuler en sens inverse.

Caractéristiques.

- Matière : Aluminium avec couvre chant
- Dimensions: Ø 450 mm
- Classe I
- Coloris: rouge et blanc
- A fixer sur poteau à l'aide de brides



HandiNorme

L'accessibilité des ERP



Par Courrier

37 avenue Calmette
ZAC Ravennes les Francs
59910 BONDUES



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com